



Un enfant placé contre son gré.

Par foxphoto, le 10/07/2009 à 23:43

Bonjour,

J'ai 24 ans, et cela va faire 9 ans que mon père, ma soeur, ma mère (dcd), nous nous battons pour protéger un enfants, mon demi frère, mais le fils de mon père qui c'était re-marier.

Pour résumer les faits, mon père c'est séparer de mon ex belle mère après l'avoir surpris entrein de réaliser des atouchement sur le petit qu n'avais que 4 ans. Depuis, nous sommes en procédure contre elle, qui a toujour nié les faits, et cela malgré les déclaration de ma famille concernant l'attitude que cette personne avait envers le petit, les gestes déplacer, et même envers nous.

Malgré cela, cette personne a été innocenter, malgré les dire de l'enfants, et cela sous prétexte que l'enfant était manipulé par le père.

A présent, l'enfant a été placé dans une famille d'accueil, sans raisons valable. De façon a que celui-ci reprenne contact avec sa mère. L'enfant ne veut pas, l'enfant en a marre, et l'enfant désire rentrer a la maison.

Sa jeunesse a été horrible, son adolescence aussi...

De plus cela se passe mal là ou il est placé. Il est placé avec des enfants qui ont des problèmes relativement grave, impulsif, et il c'est prit un coup de poing en debut de semaine.

L'enfant n'est donc pas protéger.

Mon père a fait une lettre envers le juge, la personne qui s'en occupe emis les fait que les enfants chahutais...ce qui n'est pas les dire du petit, peut etre de l'autre enfant qui lui a taper dessus (ce qui serait normal pour se proteger).

Donc nous ne savons plus quoi faire, mon père est ruiné, il paye les avocats depuis trop longtemps, et a present on se retrouve dans une impasse, aussi bien financier que au niveau de la justice...oups...des loies pardon...car pour moi il n'y a pas de justice. Cette personne devrai etre en prison pour le mal quelle a fait a son propre fils...et au jour d'aujoud'hui cette personne est libre, ne paye pas d'avocats, et gagnera cette affaire en utilisant une strategie degueulasse: Le temps et ruiner la partie adverse... Magnifique.

Si quelqu'un a une idée, cela serai super...j'ai bien peur que l'on arrive dans une situation catastrophique, ou l'espoir disparaît, ou il n'y a plus d'argent, ou l'on est a deux doigt quitte a

nous sacrifié de faire justice par nos propres moyens.

Dernière chose, que je rajoute en fin de message.

Apparemment mon ex belle mère, ne déclarerai pas tout ces employeur et travaillera donc au noir. Pouvant ainsi bénéficier de l'aide juridictionnel. Que risque t'elle et que faire ?

Par **foxphoto**, le **13/07/2009** à **17:39**

Personne pour m'aider ? :(

Par **foxphoto**, le **18/07/2009** à **14:19**

re up...